

NOS VALEURS...NOS RÈGLES...NOS ATTENTES

Le code de vie a pour objectif d’aider l’élève à développer des habiletés en lien avec le respect de soi, le respect des autres et le respect de l’environnement. Il dresse les lois et les procédures au bon fonctionnement de l’école.

Le code de vie sert à établir le cadre général des relations humaines. Il nous fait comprendre **qu’avoir des droits suppose aussi avoir des obligations** liées à nos 3 valeurs fondamentales que sont le respect, la rigueur et la responsabilisation.

RÈGLES

NOS ATTENTES

RESPECT		
	Respecter les personnes et l'environnement en tout temps Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres Vouvoiement	• L’élève collabore avec tous les adultes de l’école. • L’élève circule calmement et signale à un adulte les situations conflictuelles dont il est témoin. • L’élève agit en tant que bon citoyen numérique. • L’élève respecte le bien d’autrui, les équipements et les lieux en tout temps. • L’élève traite l’autre comme son égal en acceptant sa diversité, sa différence et il est à son écoute. • L’élève s’exprime avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier, juron, insulte ou expression violente, raciste et sexiste. • L’élève vouvoie tous les membres du personnel de l’école. Il s’adresse à ces derniers en utilisant “Madame” et “Monsieur”.
RIGUEUR		
	S'engager dans la vie scolaire en fournissant un effort constant, et ce, malgré les défis	• L’élève fait des choix qui contribuent à son estime et à son développement personnel. • L’élève prend des décisions qui favorisent sa réussite. • L’élève utilise les ressources d’aide mises à sa disposition. • L’élève adopte de saines habitudes de vie: alimentation, sommeil, activités physiques, abandon de mauvaises habitudes, etc. • L’élève participe à créer un climat de classe propice à l’apprentissage et au travail.
RESPONSABILISATION		
	Prendre ses responsabilités quant à sa réussite	• L’élève utilise adéquatement le matériel permis à l’école en fonction de son utilité, et ce, dans les lieux appropriés. • L’élève assiste à tous ses cours et fait les bons choix. • L’élève apporte tout le matériel requis pour ses activités scolaires et cela inclut son agenda. • L’élève assume ses erreurs et les conséquences qui en découlent. • L’élève laisse son cellulaire dans son casier. • L’élève respecte le code vestimentaire. • L’élève s’acquitte du travail demandé et le remet dans les délais prévus.

J’ai pris connaissance des règles du Code de vie. Je m’engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Signature de l’élève : _____

Signature des parents : _____

CONSÉQUENCES POSSIBLES S'IL Y A MANQUEMENT AU CODE DE VIE

Relevant de la direction

- Suspension interne/externe
- Rencontre avec les parents
- Expulsion
- Notes au dossier de l'élève
- Plainte au policier
- Plan d'intervention
- Mesures particulières
- Référence aux ressources éducatives et complémentaires
- Arrêt d'agir
- Compensation
- Geste de réparation

AUTRES CONSÉQUENCES POSSIBLES SELON:

- La gravité
- La fréquence
- L'âge et la maturité de l'élève
- La dangerosité
- La légalité

Les conséquences suivantes ne sont pas classées par ordre d'importance ni de priorité.

Relevant des intervenants

- Référence à la classe Ress'Or (classe spécialisée au service à l'élève)
- Proposer l'élaboration d'un plan d'intervention ou sa révision
- Rencontre de sous-groupes et activités de prévention
- Imposer une rencontre avec la direction
- Collaboration avec les services externes
- Retour de suspension/ réintégration par paliers
- Étude de dossier et évaluation de la situation
- Travaux communautaires
- Amende
- Contrat d'engagement
- Suspension interne
- Élaboration d'un PRP
- Arrêt d'agir
- Retrait de privilèges

Relevant des enseignants Autres conséquences possibles selon le jugement de l'enseignant(e).

- Demande d'implantation /révision d'un plan d'intervention
- Demande d'évaluation par un professionnel
- Demande de services d'appui pour un suivi et un encadrement plus intense
- Signalement au policier scolaire/ TES/ Direction
- Demande de rencontre individuelle avec un intervenant
- Demande de suivi sous fiche ou à l'agenda
- Élaboration d'un plan de renforcement positif (PRP)/ retrait du PRP
- Contrat d'engagement dans sa matière
- Reprise de temps en pause, après l'école, le midi, en retenue, en PE ou en JE
- Courriel aux parents avec pièces justificatives
- Devoir supplémentaire /réflexion à la maison
- Exiger un geste réparateur envers toutes personne
- Application des règles du code de vie et des conséquences prévues
- Retrait de privilèges (ex.: pause, sortie à l'externe, perte du travail d'équipes etc.)
- Classe de travail
- Signature des parents exigée
- Rencontre avec les parents
- Communication avec les parents
- Plan de travail obligatoire
- Intervention dans le corridor
- Changements de places
- Confiscation de l'objet interdit
- Retrait dans le corridor
- Exiger des excuses
- Récupération obligatoire
- Avertissement écrit ou verbal
- Rencontre des parents

J'ai pris connaissance des règles du Code de vie. Je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

Qu'est-ce qu'une infraction majeure au code de vie ?

L'infraction majeure fait référence aux lois qui sont en vigueur dans notre société ou encore à des normes et modalités propres à l'école La Source. Une infraction de cette nature entraîne nécessairement de lourdes conséquences.

LA GESTION DES INFRACTIONS MAJEURES EST RÉSERVÉE À LA DIRECTION.

NIVEAU 1

- Il est interdit de consommer, de posséder, de distribuer, de vendre ou d'être sous l'effet d'alcool, de drogue ou de médicament utilisés à des fins non médicales.
- Il est interdit d'avoir en sa possession, de consommer ou de vendre des accessoires et des produits servant à la consommation et/ou à la vente d'alcool, de drogue, des produits de tabac et de vapotage.
- Il est interdit de consommer, de posséder, de distribuer et d'utiliser du matériel à caractère sexuellement explicite.
- Les armes réelles ou fictives sont interdites.

La direction, ou un membre du personnel mandaté par cette dernière, a **LE DROIT ET LE DEVOIR** de fouiller l'élève, ses effets personnels et ses casiers lorsqu'elle a des motifs raisonnables de croire que l'élève, seul ou avec d'autres élèves (directement ou indirectement), commet une infraction grave.

NIVEAU 2

- La falsification de documents ou de signatures et toutes formes de vol d'identité sont interdites.
- Le vol, le recel ou la vente d'objets volés sont interdits.
- Tout comportement pouvant présenter un danger pour la santé, la sécurité ou l'intégrité des autres est interdit.
- Le déclenchement volontaire et sans raison valable de tout système d'alarme et d'incendie est interdit.
- Le refus de se conformer aux consignes entraîne des conséquences.
- La fraude est interdite.
- Toute forme de plagiat ou tentative de plagiat est interdite.

NIVEAU 3

TOUTE FORME D'INTIMIDATION ET/OU DE VIOLENCE ENVERS TOUTE PERSONNE SERA PUNIE. VOICI LA LISTE DES GESTES DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION QUI SONT PROSCRITS ET LES CONSÉQUENCES POSSIBLES.

Manquement majeur	Conséquences possibles
• Violence verbale/psychologique • Bataille/violence physique • Menace • Voie de fait • Intimidation • Cyberintimidation • Vol • Vandalisme • Impolitesse • Refus persistant de collaborer • Etc.	• Arrêt d'agir/Retrait • Rencontre avec les policiers • Rencontre avec la direction • Réflexion • Geste de réparation • Plan d'intervention • Suspension • Soutien individuel • Références aux ressources éducatives et complémentaires du CSS • Autres conséquences possibles

J'ai pris connaissance des règles du Code de vie. Je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

COMMENT SIGNALER LES SITUATIONS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

5 CONSEILS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE SELON TA POSITION

+ si tu es victime

1 *Se confier*

N'aie pas honte ou peur des représailles. Ose te confier à quelqu'un que ce soit tes parents ou un ami. Ne laisse jamais la situation durer.

Se protéger 2

Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Certains comportements que tu juges peut-être sans conséquences peuvent aussi être illégaux.

Signaler un abus 3

Tu peux également signaler un contenu abusif sur les réseaux sociaux et bloquer les amis qui n'en sont pas vraiment.

Trouver de l'aide 4

Rencontre un adulte de l'école en qui tu as confiance pour obtenir écoute, conseils et accompagnement. Ça peut être un(e) enseignant(e), un(e) éducateur(trice), une direction, une surveillante de corridor, etc. Tu peux aussi contacter Tel-Jeunes ou encore Jeunesse, J'écoute.

TEL-JEUNES

www.teljeunes.com

| 800 263-2266

JeunesseJecoute.ca
1 800 668 6868

Jeunesse, J'écoute

+ si tu es témoin

1 *Soutenir*

Bien souvent, les victimes ont besoin de sentir qu'elles ne sont pas seules et qu'elles sont soutenues.

2 *Ne pas participer*

Si tu reçois ou vois un message ou une photo qui sont humiliants ou blessants pour quelqu'un d'autre, fais le choix de ne pas participer. Ne «like» pas, ne partage pas, ne commente pas. Brise la chaîne d'intimidation!

3 *Ne pas endosser*

L'agresseur est nourri par tout ceux qui le soutiennent par des rires, des gestes, des commentaires. Il est aussi convaincu qu'il peut continuer si tout le monde reste silencieux. Les témoins ont un grand rôle à jouer dans la lutte contre l'intimidation et la violence.

4 *Convaincre*

Si l'intimidateur fait partie de tes amis ou de ton entourage, essaie de comprendre pourquoi il agit ainsi. Vouloir faire du mal aux autres est parfois le signe de quelqu'un qui ne va pas bien. Tu pourras peut-être le raisonner par la suite. Et si ça ne fonctionne pas, n'hésite pas à dénoncer.

5

Porter plainte et Dénoncer

Utilise le code QR de cette affiche pour remplir la fiche de signalement qui te permettra de dénoncer la situation d'intimidation et de violence. Si tu n'as pas de cellulaire, tu peux trouver cette fiche en format papier au secrétariat de l'école ou au bureau des intervenants et à la sécurité.



Scannez le code QR pour consulter le Plan de lutte Contre la Violence et l'Intimidation de l'école La Source

